



Association francophone  
des aînés du  
Nouveau-Brunswick

Pour publication immédiate  
Le jeudi 16 décembre 2021

## **Des services en français dans les Foyers de soins**

**Dieppe** – L'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick (AFANB) applaudit le rapport des deux commissaires aux langues officielles. Les commissaires recommandent que la Loi sur les foyers de soins soit assujettie à la Loi sur les langues officielles. C'était une des recommandations du mémoire de l'AFANB présenté aux commissaires.

L'AFANB recommandait aussi que les soins de santé dans tous les établissements, installations et programmes de santé soient offerts dans les deux langues officielles. Le rapport des commissaires recommande que les autorités relatives aux soins de santé soient dans l'obligation de faire l'offre active des services dans les deux langues officielles, de livrer des services de soins de santé dans les deux langues, de rédiger les publications et présenter les affichages en français et en anglais. « Nous sommes très contents que les commissaires Finn et McLaughlin aient pris en considération nos recommandations dans leur rapport » souligne le président de l'AFANB, Marcel Larocque. « Les personnes âgées dans les foyers de soins de la province sont vulnérables et elles devraient avoir le droit de se faire servir en français. »

Les recommandations d'établir un ministère des Langues officielles et un comité permanent des langues officielles à l'Assemblée législative sont aussi très bien reçues par l'AFANB. Ces structures de gouvernances permettraient une certaine surveillance et surtout l'application de la Loi sur les langues officielles. « Le problème que nous avons connu avec la Loi sur les langues officielles au cours des années, est surtout au niveau de son application, » explique monsieur Larocque. « Maintenant, souhaitons que ce rapport ne soit pas juste une résolution du jour de l'An, qu'on oublie au mois de mars! »

30 –

Pour information : AFANB  
Téléphone : (506) 386-0090